



Réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 109  
Nombre de présents : 95  
Nombre de votants : 103

L'an deux mille quatorze, le premier décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Nadia BEAUSSART (suppléante de Hervé LAFITTE), Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Jean-Charles CAZALÉ (suppléant de Louis COSTEDOAT), Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Nicole TURRA, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Michel LAGOUARDAT, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Louis GOUDICQ, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Véronique ETCHART, Estelle PALIS, Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSSE, Patrice LAURENT, Stéphanie LERICHE, Jeanne LUGA, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Corinne RHOUY, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET, Emmanuel HANON, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Fabien LARRIVIERE, Bernard MELIANDE, Frédérique PETERS, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Claude ESCOFET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Emmanuelle LACROIX-CHAGUE, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LECHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Didier ALSINET, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Idelette DEMAISON (pouvoir à David CRABOS), Mathias DUCAMIN, Hervé LAFITTE, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Michel JESER, Delia MATA-CIAMPOLI (pouvoir à Pierre MUCHADA), Jacques CLAVE (pouvoir à Véronique ETCHART), Jean-Pierre HOURCLE (pouvoir à Emmanuel HANON), Valérie MARQUEHOSSE (pouvoir à Michel LABOURDETTE), Marie-Luce MUSEL (pouvoir à Frédéric LARRIVIERE), Sylvie DAHETZE, René LACABE (pouvoir à Claude ESCOFET).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 6 : VENTE D'UN TERRAIN SITUE A OS-MARSILLON A LA SOCIETE  
BGMS**

**Rapporteur** : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ

La société BGMS, représentée par Monsieur Julien COSTEDOAT, exerce une activité de mécanique générale et de précision, tournage, fraisage et mécano-soudure essentiellement sur le complexe de Lacq. Cette société emploie 9 salariés à temps complet.

Actuellement locataire à Artix, le local ne lui permet plus d'étendre son activité. Monsieur COSTEDOAT souhaite construire un bâtiment plus adapté, plus spacieux et qui permettrait la création d'un ou deux emplois supplémentaires pour répondre à l'accroissement de la charge de travail.

Ainsi, Monsieur Julien COSTEDOAT a sollicité la communauté de communes de Lacq-Orthez pour l'acquisition d'un terrain situé sur la commune d'Os-Marsillon.

Une emprise de 4 053 m<sup>2</sup> pourrait être prélevée sur les parcelles suivantes :

Parcelle	Contenance	Superficie rétrocédée
AD 63	1ha 25a 70ca	17 a 91 ca
AD 64	27 a 45 ca	21 a 16 ca
<b>Total</b>	<b>1ha 53 a 15 ca</b>	<b>40 a 53 ca</b>

Le document d'arpentage est en cours de finalisation.

Les services de France Domaine estiment ces parcelles, non viabilisées, à 11 € HT/m<sup>2</sup>.

Comme pour les ventes aux sociétés MECAN'MAT, CAMPAGNE IBARCQ et CTELEC, le terrain sera viabilisé avant la vente. Il est donc proposé de rétrocéder l'emprise nécessaire à la réalisation du projet au même prix, soit 18 € HT/m<sup>2</sup>.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** la vente d'une emprise d'environ 4 053 m<sup>2</sup> à prélever sur les parcelles cadastrées à Os-Marsillon AD 63 et AD 64 à la société BGMS représentée par Monsieur Julien COSTEDOAT ou à toute société représentée par lui,
- **de fixer** le prix de vente à 18 €/m<sup>2</sup> HT,
- **d'autoriser** son Président à signer toute pièce nécessaire pour mener cette opération à bonne fin.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

  
  
**Jacques CASSIAU-HAURIE**

